

COMpte Rendu du Conseil Municipal EN DATE DU 31 MAI 2021

Etabli en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le TRENTE-ET-UN du mois de MAI, le Conseil Municipal de la Ville de Gray s'est réuni à 18h15, à la salle des Congrès, après convocations légales adressées aux conseillers municipaux le 25 mai 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Cette réunion s'est déroulée conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Présidence de Monsieur Christophe LAURENÇOT

Étaient présents : Ch. LAURENÇOT, J. DEBELLEMANIERE, H. NAJI, PH. GHILES, V. THOMAS, J. COLLINET, M. OLIVIER-PAQUIS, A. PAUFERT, J-CL. GULOT, M-F MIALLET, M. VASSILEV, N. CAILLE, A. NOLY, I. FOUILLOT, T. TEK, C. CUNEY, J. FOURNIER, Ch. EUSEBIO, R. JAMES, A-M PETREQUIN, M. VALLEE et Ch. CAZE.

Étaient absents représentés : W. SEPREY (pouvoir à J-C. GULOT), D. BERGELIN (pouvoir à N. CAILLE), Ch. DEVAUX (pouvoir à H. NAJI), M. ROUSSELET (pouvoir à M. VASSILEV) et Ch. DUREUX (pouvoir à Ch. CAZE).

Étaient absents : M. BRETON (excusée) et M. LOMBERGER.

Annick NOLY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATION DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET DU RENONCEMENT DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal prend acte du renoncement de l'exercice du droit de préemption urbain pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

Date de dépôt	Adresse du terrain	Référence cadastrale	Prix
01/04/2021	18 Avenue Carnot	AB 454 - AB 818	76 000,00 €
16/04/2021	19 Rue Vanoise	AB 332	45 000,00 €
21/04/2021	ZA Gray Sud	ZH 203 - ZH 206 - ZH 262	1 000 000,00 €
26/04/2021	8 Avenue de la Libération	AY 310 - AY 313	32 000,00 €
27/04/2021	Quai Mavia	AE 540	5 250,00 €
29/04/2021	16 Quai Mavia	AE 127 - AE 334 - AE 528	81 500,00 €
29/04/2021	2 Rue des Cités Jardins	AE 154	70 000,00 €
29/04/2021	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	AV 212 - AV 257 - AV 259 - AV 260 - AV 262 - AV 264	203 500,00 €
29/04/2021	7 Bis Avenue du Maréchal Leclerc	AW 483	115 000,00 €
07/05/2021	7 rue Victor Hugo	AB 149	215 000,00 €
07/05/2021	28 rue des Terreaux	AC 71	60 000,00 €
07/05/2021	85 grande rue	AC 537	62 000,00 €
11/05/2021	8 Avenue Jean Jaurès	AY 115 - AY 116	150 000 €
11/05/2021	8 uai villeneuve	AE 514	100 000€
11/05/2021	81 Faubourg des Perrières	AR 20 - AR 21	70 000,00 €
18/05/2021	89 rue Vanoise	AB 434	310 000,00 €

INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

Date de signature	Délégation d'attribution	Intitulé	N° de décision
09/04/21	Louage	Convention de location de l'appartement et du parking sis 35 rue Vanoise à Noura PATTE-AIT OURDJA	DEC-2021-24
13/04/21	Louage	Convention de location salle n° 109 de la Maison pour tous à l'association PSYRATES	DEC-2021-25
19/04/21	Louage	Convention de location des salles n° 1 et 3 de la Maison pour Tous à la Préfecture de Haute-Saône	DEC-2021-26
30/04/21	Louage	Convention de location des salles n° 1 – 207 et 208 de la Maison pour Tous à la CFDT	DEC-2021-27
03/05/21	Louage	Convention de location de la salle des Congrès au PETR	DEC-2021-28
03/05/21	Louage	Convention de location des salles n° 1 et 3 de la Maison pour Tous à SASTI	DEC-2021-29
06/05/2021	Louage	Convention de location de la salle n° 109 de la Maison pour Tous à PSYRATES – Avenant n°1	DEC-2021-30
10/05/2021	Louage	Convention de location de la salle des congrès au DON DU SANG	DEC-2021-31
11/05/2021	Louage	Convention de location du Théâtre à CITE DE LA VOIX	DEC-2021-32
14/05/2021	Louage	Convention de location du 13 rue des Terreaux à MUSICAL STORY	DEC-2021-33
17/05/2021	Louage	Convention de location des salles 103, 104 et 104bis de la Maison pour tous à la Société Timbrophile Grayloise	DEC-2021-34
18/05/2021	Marchés publics	Mission d'ingénierie pour la transformation de la ZPPAUP de la Ville de Gray en SPR – Résiliation pour motif d'intérêt général	DEC-2021-35

ADMINISTRATION GENERALE

53. Dissolution de la copropriété AW 363

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la dissolution de la copropriété AW 363.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer l'acte de dissolution et toutes pièces relatives au dossier à intervenir.

54. Transfert du site du Boat à la Communauté de Communes Val de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le transfert à titre gratuit des parcelles AH 88, 90, 92, 93 (y compris ponton) et 124 situées à l'île Sauzay, 70100 GRAY, à la Communauté de Communes Val de Gray, dans le cadre de sa compétence tourisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer l'acte de transfert à intervenir et toutes les pièces relatives au dossier. Les frais éventuels d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray.

55. Acquisition du bien immobilier cadastré AB 155

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** l'acquisition par la Commune de Gray du bien immobilier cadastré en section AB numéro 155 situé 7 rue du Marché à Gray pour un montant de 10 000.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de la vente.

56. Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Gray et la Société COLAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les principes de cette transaction formulés dans le projet de protocole transactionnel joint au présent rapport.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer le protocole ainsi négocié et procéder aux démarches administratives et comptables nécessaires à sa mise en œuvre.

57. Adoption de la charte de bonne conduite Facebook

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la charte de bonne conduite de la page Facebook de la Ville de Gray annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer la charte sus-désignée.

58. Convention CHATIPI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention CHATIPI annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer la convention sus-désignée et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

59. Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal de l'Union – Retraits d'ORNANS et d'ORCHAMPS-VENNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait des Communes d'ORNANS et d'ORCHAMPS-VENNES du Syndicat Intercommunal de l'Union.
- **APPROUVE** la modification du périmètre et des compétences du Syndicat en résultant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer tout document se rapportant à cette modification de périmètre.

60. Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatifs à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes Val de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACTE** la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Val de Gray concernant les exercices 2012 et suivants.

RESSOURCES HUMAINES

61. Recrutement des saisonniers pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement des saisonniers pour l'année 2021 dans les conditions précitées.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à conclure les contrats d'engagement correspondants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

62. Accroissement Temporaire d'Activités pour le centre de vaccination - Modification de la délibération n°2021/05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la modification de la délibération n°2021/05 en date du 26/01/2021 et d'autoriser le recrutement de 4 personnes maximum à temps complet sur le grade d'adjoint administratif à l'indice brut 354.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.

63. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activités dans les conditions précitées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

INGENIERIE

64. Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de vidéo protection

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dépense relative à l'acquisition de matériel de vidéo protection.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'obtention d'une subvention au taux maximum.
- **PRÉCISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORT

65. Subvention exceptionnelle à l'Office Municipal des Sports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi de la subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000.00 € à l'Office Municipal des Sports.
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif.

66. Subvention exceptionnelle à La Grayloise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi de la subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000.00 € à l'Association LA GRAYLOISE.
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif.

ENFANCE

67. Fermeture définitive de l'école maternelle Mavia

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fermeture définitive de l'école maternelle Mavia.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ANIMATION CULTURELLE

68. Organisation du Salon Habitat, Art et Artisanat et adoption de ses tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation du Salon Habitat Art Artisanat les 17, 18 et 19 septembre 2021 et le règlement intérieur de la manifestation.
- **APPROUVE** les tarifs du Salon Habitat Art Artisanat tels qu'exposés dans la délibération.
- **AUTORISE** l'encaissement des recettes à la régie animation, musée et bibliothèque.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjoints à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Gray, le 7 juin 2021

Le Maire



Christophe LAURENÇOT